

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 26

Artikel: Au 9me chasseurs
Autor: Bellanger, Justin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nétra su la tserrière. Lè trài lulu ein quiestion, volhiron allà on dévai lo né contà cauquiès gandoisès à cliào megnattès, et coudiron passà pè la fenétra, qu'avai dàì barreaux, Yon dè cliào vallottets, qu'étài prào minçolet, passà coumeint 'na lettra à la pousta; mà quand l'Allemand vollie s'einfatà dedein, adieu Dian! Ne sé pas se l'avai trào medzi dè soupa, mà tantià que la tэта passà, avoué prào peina, l'est veré, kà sè riblià bin on bocon lé z'orolhiès; mà pas fotu d'allà plie einnant. Cé qu'étài restà défrou eut bio lo bussà, pas moian de lo fèrè passà! et lo pe bio dè l'affèrè, c'est que quand vollie reteri sa tэта, pas mèche non plie, lè z'orolhiès sà crotsivont contrè lè barreaux, et fe d'obedzi dè dzourè quie. Lo pourro iaià sè trovàvè pas à noce, et sè dou compagnons eurent bio lo trevougni, l'on pè la tэта, l'autro pè lè piautès, inutilo. Lè trài Savoyardès sè tegnont lo veintro d'ao tant que le recaffàvont, tandi que lo pourro diablo dzevatàvè ein tallematseint dàì tùfle et dàì tondrevette, mà sein poai *ietz*; et ne sé pas tant qu'à quand lài sarai restà, se n'étài pas passa perquie 'na brava dzein que crut d'aboo que y'avai dào fù et que l'étài lè pompiers que débagadzivont pè la fenétra; mà quand sù cein qu'ein irè et que l'eut recaffà son soù, l'eut portant pedi dào lulu, et l'est z'u queri dàì z'uti po lo poai raveintà dè perquie, kà l'ont étà d'obedzi dè demontà tot lo comerce: l'a faillu décellà lè barreaux, dépliaci la trablietta dè la fenétra, et sailli l'Allemand, que s'est reintornà tot vergognà, ein einvoyeint lè megnattès à ti lè diablo.

Connaissances utiles.

Vous connaissez tous les gros escargots, ceux des bois, des jardins, des haies. Eh bien, cassez leur coquille, et vous trouverez à l'extrémité de leur corps une petite vessie remplie d'une substance d'un aspect gras et gélatineux et d'une couleur blanchâtre. Cette substance est une sorte de colle avec laquelle vous pouvez réunir, souder, raccommoder des objets en pierre dure, en porcelaine, en verre, tels que pierre à aiguiser les faux, vaisselle, etc., etc. C'est de suite après l'avoir retirée de l'animal qu'on s'en sert; on ne saurait la conserver molle. On enduit de cette colle animale les parties des objets que l'on veut rejoindre et on laisse bien sécher. Après cela, l'adhérence devient si forte que si, par un coup ou une secousse, on essaie de disjoindre les parties réunies, on n'y réussit pas toujours. Une personne rapporte qu'après avoir réuni deux parties d'une pierre à fusil, grosse comme le poing, et l'avoir jetée avec violence sur le pavé, les parties lutées ne se détachèrent point. Il est aisé de recommencer l'essai; on casse de la porcelaine et de la vaisselle tous les jours, et l'on trouve des escargots en toute saison et presque partout.

Recette.

Le moment est venu d'indiquer à nos lectrices une excellente manière de faire la confiture aux cerises. La voici:

Les cerises dépouillées de leur queue et de leur noyau, vous les jetez dans un petit chaudron pou-

vant contenir, par exemple, dix kilos de fruit, vous ajoutez à cette proportion de six à huit kilos de sucre raffiné, selon que les cerises sont plus ou moins douces, selon leur état de maturité plus ou moins avancé. D'autre part, vous exprimez le jus de deux kilos de groseilles et de framboises (moitié par moitié) que vous délayez dans un peu d'eau, vous passez ce jus à la chausse et vous le mélangez aux cerises. Placez votre chaudron ou bassine sur le feu; à mesure que la cuisson se fait, écumez avec soin, c'est un point très essentiel; à partir de ce moment, veillez à ce que le fruit ne s'attache pas au fond du vase. Il ne faut guère plus d'une heure pour que la confiture soit cuite et il ne vous reste plus alors qu'à la mettre dans des pots humectés de rhum, ainsi que le papier qu'on y applique. Chaque pot enfin doit être recouvert de parchemin et tenu en lieu sec et aéré.

Au 9^{me} Chasseurs.

I

Chacun gagne sa vie comme il peut, n'est-il pas vrai, et il n'y a pas de déshonneur à se livrer au négoce des légumes secs. Telle fut la maxime que pratiqua tout de suite monsieur Grattepain en entrant dans la vie sociale.

Aussi, dès que, grâce au petit capital de six mille francs que lui avait apporté madame Grattepain, à titre de dot, il se vit installé dans le quartier de la Halle aux grains, avec son nom inscrit en grosses lettres au-dessus de sa porte, commença-t-il à s'estimer comme un homme heureux. Et, de fait, il l'était. Le Ciel ne lui avait-il pas octroyé les deux qualités les plus précieuses pour bien réussir en affaires, je veux dire la santé et le courage au travail?

A partir de ce jour-là, Grattepain suivit sans broncher la ligne droite que son bon sens lui avait tracée, et il ne s'en écarta pas d'une semelle. C'était le secret pour arriver sûrement au but et pour y atteindre plus vite que les autres.

Ah! dame, il se donna du mal. Pendant plus de vingt années, il appliqua toutes les ressources de son intelligence au triage avantageux des poids concassés. Pendant plus de vingt années, on le vit suer, peiner, besogner, courir, se démener comme cinq cents diables d'enfer, dans le but d'acquérir des haricots et des lentilles à bon compte pour les revendre cher.

Enfin, à force de profiter avec à-propos des hausses et des baisses; à force de rudoyer ses employés et de sourire agréablement à ses clients; à force de mentir avec aisance et de berner les gens avec grâce; en un mot, à force d'exploiter avec habileté son fonds de commerce, Grattepain devint l'un des plus gros négociants de « la partie, » et il se retira des affaires à la tête d'une fortune évaluée en chiffres ronds à la somme de sept cent mille francs.

Il faut dire que Grattepain avait été aidé efficacement dans sa tâche par sa digne compagne. Celle-ci, en effet, par son esprit de sagesse et d'ordre, avait contribué, pour une large part, au succès extraordinaire de la maison.

Par malheur, la pauvre femme ne put ni assister au triomphe définitif, ni jouir du résultat du labeur commun. Elle mourut quelques années avant les événements qu'on va lire.

Grattepain se montra d'autant plus sensible à cette perte, que mademoiselle Grattepain se trouvait absolument hors d'état de remplacer sa mère, soit à la caisse, soit au comptoir.

En sa qualité de fille unique, Henriette, il faut avouer cela, avait été quelque peu gâtée par ses parents, et on ne l'avait pas du tout élevée pour le commerce.

La prospérité toujours croissante des Grattepain leur inspira de fort bonne heure l'ambition bien pardonnable de donner à leur enfant plus d'instruction qu'ils n'avaient pu en recevoir eux-mêmes.

Songeant à l'importance relative de la dot qu'elle recevrait d'eux un jour à venir, ils ne pensèrent pas mal raisonner en s'efforçant de rendre leur fille digne en tous points du sort brillant auquel l'enfant leur parut destinée. En conséquence, ils la placèrent toute petite dans l'un des premiers pensionnats de Paris.

Ils payèrent largement, et sans aucune lésinerie, autant de leçons dites d'agrément qu'il plut à madame la Directrice de l'établissement d'en inscrire chaque trimestre sur sa note, à titre supplémentaire.

Bref, ils firent si bien les choses, que mademoiselle Grattepain, en sortant de là, n'était guère bonne à autre occupation qu'à tenir convenablement sa place dans un salon. C'était ce que Grattepain appelait une enfant qui lui faisait honneur.

D'ailleurs svelte et élégante, l'œil fort beau, les épaules irréprochables, les extrémités fines, Henriette pouvait passer pour une belle personne. Elle parlait l'anglais comme une Anglaise, l'italien comme une Italienne, conduisait avec méthode une voix passable, et pianotait aussi désagréablement que les dames du meilleur monde.

Ajoutez à ces diverses séductions une reddition de comptes de deux cent cinquante mille francs, un caractère enjoué et de l'esprit, et dites si jamais fille fut placée dans des conditions plus favorables qu'était Henriette pour trouver tout de suite un mari. Et pourtant, qui le croirait, en dépit de tant d'attraits dont elle était pourvue, mademoiselle Grattepain allait atteindre prochainement sa vingtième année, et elle n'avait encore été l'objet d'aucune demande en mariage.

Sans s'inquiéter outre mesure de ce calme plat, Grattepain souhaitait vivement de le voir finir. Mais lui-même n'était-il pas un peu l'auteur de cette situation ?

En disant adieu à sa boutique de la rue Oblin, Grattepain avait acheté de la charmante propriété, située à quelques kilomètres de la petite ville de ***.

C'était un ancien domaine seigneurial, entouré d'un parc, et ayant conservé dans le pays la dénomination de château. En faisant cette acquisition, Grattepain s'était proposé un double objet. Après avoir vécu si longtemps au milieu des légumes desséchés, en voir enfin poindre de tous frais sous ses yeux, tel avait été son premier rêve, et ce rêve il le réalisait avec ivresse dans cette campagne luxuriante.

D'autre part, une fois devenu le propriétaire de Longval, qui l'empêcherait d'imiter l'exemple de tant d'honnêtes gens, et d'ajouter à son nom le nom de sa terre ?

Grattepain de Longval !... un tel accouplement de syllabes n'offrait rien qui offensât ses oreilles. Au contraire, il le jugeait euphonique et sonore.

Certes, on ne pouvait que féliciter Grattepain d'avoir préféré l'air vivifiant des prés et des bois aux émanations putrides des égouts de Paris ; et même sa prétention à la particule n'avait rien d'opposé à la morale.

Mais en donnant satisfaction à ses goûts personnels, le bonhomme avait peut-être trop perdu de vue l'intérêt immédiat de sa fille. S'il eût mieux compris son rôle de père, il eût renoncé au projet de s'éloigner de Paris avant que celle-ci ne fût établie.

A Paris, en effet, les prétendants n'eussent pu manquer de pousser autour d'elle comme des champignons. Mais qui songerait à Henriette dans une pareille solitude ?

Voilà ce que se dirent les amis de la famille, et ils n'eurent pas tout-à-fait tort.

Avouons-le pourtant, Henriette fut la complice de son père dans cette maladresse. Ravie des charmes de la campagne, tout nouveaux pour elle, on la vit la première provoquer l'ex-négociant à cet enfouissement volontaire.

Tous deux se plongèrent avec une sorte de volupté enfantine et naïve dans les délices de la villégiature ; et après deux années de séjour à Longval, ni l'un ni l'autre n'avait encore éprouvé le moindre symptôme de la nostalgie des boulevards. L'herbage de leurs prairies poussait si vert et si dru, qu'il leur faisait prendre en pitié la laideur de notre macadam. Et quand ils se promenaient avec quelque visiteur parisien sous leurs ormes séculaires, ils ne manquaient jamais de décocher des traits à l'adresse de nos boulingrins municipaux.

Enfin, c'était pour eux une joie toujours nouvelle de se nourrir du lait de leurs vaches, des œufs de leurs poules, des fruits de leur jardin, des pigeons de leur colombier, des lapins de leur garenne, et même des poissons de leur étang.

Tout allait donc au mieux à Longval, et le père et la fille y vivaient heureux en face l'un de l'autre, lorsque un événement, que nul ne pouvait prévoir, vint changer tout cela.

(A suivre.)

Un avocat fastidieux et diffus plaide depuis deux heures un procès de mur mitoyen.

Un juge, deux juges, puis le président lui-même, se sont successivement endormis.

L'avocat s'en aperçoit et s'écrie avec majesté :

— Je m'arrête, messieurs, car je ne plaide pas quand on dort.

Le président, qui sans doute avait le sommeil léger, répliqua immédiatement :

— Eh bien ! moi, maître Z..., c'est tout le contraire : je ne dors que lorsque vous plaidez !

Mme B... avait promis un pantin à son fils, âgé de cinq ans. Elle se trouvait le soir dans une maison où un jeune poète ne se fit point prier pour déclamer, après dîner, des vers de sa composition. Adossé à la cheminée, tantôt étendant le doigt d'un air menaçant, tantôt levant les bras au ciel, rejetant ses cheveux en arrière d'un brusque mouvement de tête, roulant des yeux sinistres, le jeune homme produisait le plus grand effet, quand Bébé, plein d'admiration, dit à sa mère :

— Achète-moi celui-là !

Une jeune femme fort riche, souffrante depuis longtemps, a recours aux soins d'un de nos mères ; mais elle redoute les remèdes, elle déteste toute espèce de produits pharmaceutiques.

— Il y a un moyen, dit le père, qui ne veut pas laisser échapper une aussi bonne cliente.

— Et lequel ?

— Achetez une ânesse.

— Et pour ?...

— Je la droguerai. Vous boirez son lait qui sera saturé des principes salutaires, et vous guérirez.

Ainsi fut fait. Au bout de six semaines, la dame était guérie, mais l'ânesse était morte !

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLAUD & C^{ie}.